



Récupérer un appartement en location

Par Cerise11

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement dont le bail se termine en janvier 2025.
J'aimerais récupérer cet appartement pour y habiter moi. C'est un bail classique non meublé (vendu dans les maisons de la presse).

Est-il possible juridiquement de récupérer l'appartement avant la fin du bail ?

Merci d'avance pour votre retour.

Par isernon

bonjour,

vous ne pouvez pas contraindre votre locataire à partir avant la fin du bail.
Il existe des locataires protégés, à qui le propriétaire peut donner congé sous certaines conditions.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929[/url]

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,

Légalement vous ne pouvez pas. Il faut envoyer un congé pour reprise au moins 6 mois avant la fin du bail, et le locataire peut rester jusqu'en janvier 2024.

Vous pouvez toutefois proposer à votre locataire qu'il parte à sa convenance avant la fin du bail en échange d'une indemnisation "motivante". Cete transaction doit être portée par écrit, de préférence rédigée par un avocat ou un notaire.

Si le locataire est protégé, il faudra le reloger.